

Coopérative - Les Jardins de Cocagne

Mode de fonctionnement



Les Jardins de Cocagne sont une coopérative genevoise de production et de consommation de légumes biologiques. Environ 440 ménages reçoivent chaque semaine un cornet de légumes produits aux portes de Genève et livrés dans leur quartier. Chaque coopérateur.trice paie cet abonnement en fonction de son revenu et travaille annuellement 3 ou 4 demi-journées au jardin.

En s'inscrivant, les coopératrices et les coopérateurs s'engagent pour un contrat d'une année, à compter du premier jeudi où ils reçoivent une part légumes, puis le contrat est reconductible.

La coopérative emploie deux équipes de jardiniers et jardinières.

La première travaille sur les terrains de Drize-Landecy :

- Drize, situé à Plan-les-Ouates, 16'000 m², dont 2'000 m² sous tunnels et 2'000 m² de pommiers ;
- Landecy, 15'000 m² en pleine terre.

La seconde équipe s'occupe des terrains de Sézegnin-Cartigny-Avully :

- Sézegnin, 24'000 m², dont 15'500 m² sont cultivables, 12'000 m² en pleine terre et 3'500 m² sous tunnels plastique non-chauffés. Il s'y trouve également le hangar dans lequel les cornets sont remplis ;
- Cartigny, 3'000 m² en pleine terre ;
- Avully, 10'000 m² en pleine terre.

Les légumes sont la propriété des membres de la coopérative. Ils sont récoltés une fois par semaine, divisés par le nombre de membres et distribués dans la ville auprès d'une quarantaine de points de distribution. Tous les légumes livrés sont produits par la coopérative.

Les coopératrices et coopérateurs paient une cotisation annuelle - **la part légumes** -. Ils.elles vont travailler quatre demi-journées par année au jardin s'ils ont opté pour une **grande part (GP)** ou trois demi-journées pour une **petite part (PP)**. Ils et elles peuvent également participer à la gestion de la coopérative.

En contrepartie, les membres de la coopérative reçoivent pendant onze mois des légumes biologiques de saison, les plus diversifiés possibles. Le volume et le poids des cornets varient en fonction des saisons mais aussi en fonction des années.

Les risques sont partagés : lors des bonnes années les cornets des coopérateurs.trices sont richement fournis, toute la récolte étant toujours répartie entre les membres, par contre lors d'une année où la météo compromet les récoltes, ils peuvent recevoir un peu moins que prévu. Le prix, fixé

en début d'année, ne change pas pour autant : il rémunère prioritairement les frais de production permettant la culture de nos légumes – qui restent sensiblement les mêmes qu'il pleuve ou qu'il vente.

C'est là la définition même du contrat fixé entre consommateurs et producteurs.

De même, tout surplus de production est mis dans les cornets, il ne tient qu'au/ à la coopérateur.trice – s'il sait qu'il ne pourra faire face à l'invasion de verdure auquel le soumet occasionnellement la coopérative – de distribuer à ses voisins, sa famille et ses amis les légumes en trop, faisant du même coup connaître Cocagne autour de lui. Il n'y a ainsi pas de pertes dues à la non-commercialisation des légumes.

Les membres de la coopérative sont invité.e.s à participer à l'Assemblée générale annuelle. L'AG élit un comité, constitué de coopérateurs.trices et de salarié.e.s de la coopérative. Ce comité se réunit une fois par mois et traite des affaires courantes de la coopérative.

Un bulletin d'information est régulièrement distribué aux coopérateurs et coopératrices par le biais des cornets de légumes, partageant les nouvelles du jardin mais aussi des informations sur les légumes qu'on trouve dans le cornet, des recettes culinaires et autres nouvelles en lien avec la coopérative.

Le site internet (<https://www.cocagne.ch>) permet également de se tenir informé.e, de trouver des recettes et de participer à la vie de la coopérative.

La page **Ma Cocagne** s'adresse tout particulièrement aux membres de Cocagne : ils y trouvent notamment les informations relatives au point de distribution, un onglet pour s'inscrire aux demi-journées, l'achat de plantons au printemps, etc.

Les jardinières et jardiniers qui produisent les légumes sont salariés par la coopérative. Le lien direct entre consommateurs.trices et producteurs.trices permet d'assurer des salaires de départ de 4'500.- par mois pour 45 heures de travail par semaine. Pour comparaison, le salaire agricole mensuel suisse tourne autour de 3000.- pour 50-55 h de travail hebdomadaire. A Genève, le salaire minimal est de 3830.- pour une personne qualifiée, pour 45h.

Depuis 2012, d'autres initiatives d'agriculture contractuelles (ACP) se sont créées à Genève et l'offre s'est considérablement élargie. Les personnes intéressées se voient par conséquent proposer différentes formules pour recevoir des légumes produits par des ACP. La liste d'attente pour Cocagne s'est ainsi rétrécie et nous avons chaque année besoin de nouveaux membres pour remplacer ceux qui quittent la coopérative en fin d'année. Nous cherchons à toucher un public sensible à l'agriculture de proximité et à nos valeurs.

Petit manuel des coopérateurs-trices

Être coopératrice ou coopérateur, cela implique :

1) Prendre son cornet chaque semaine au point de distribution choisi, **le jeudi après-midi, au plus tard le vendredi**. Les cornets restant le vendredi soir sont à la disposition du responsable du point. Ce responsable est votre intermédiaire privilégié : notez ses coordonnées, et n'hésitez pas à l'appeler en cas de besoin et/ou de problème lié à la réception de votre cornet.

2) Gérer la récupération de son cornet durant ses absences pendant l'année. A vous donc de donner, échanger, partager vos légumes **durant vos vacances/absences**. N'oubliez pas de renseigner la personne qui viendra chercher votre cornet de tout ce qu'elle doit savoir pour le récupérer : adresse du point, code, couleur et taille du cornet, étage et d'informer le-la responsable du PDD de ses coordonnées.

3) Effectuer 4 demi-journées de travail pour une grande part, 3 pour une petite part (4 heures par demi-journée).

Ces demi-journées sont à effectuer suivant le calendrier ci-dessous :

- 1 ou 2 demi-journées entre le 20 janvier et le 30 juin (2 demi-journées pour les GP, 1 pour les pp).
- 1 demi-journée entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- 1 demi-journée entre le 1^{er} septembre et mi-décembre.

Les demi-journées peuvent se faire tous les mercredis et jeudis de livraisons, et les lundis et samedis entre mars et octobre.

Désherber, récolter, jardiner, mettre en cornet, livrer : les demi-journées sont un bon moyen d'être au cœur des Jardins de Cocagne, et de rencontrer l'équipe.

Les demi-journées non faites sont facturées 65.- Frs. Les factures pour les demi-journées non faites sont envoyées fin août (première tranche) et mi-décembre (2^{ème} tranche)

4) Payer une part légumes annuelle, en 4 fois, à raison d'un quart du prix de la part légumes par versement (1^{er} versement à l'inscription 2^{ème} versement au terme des trois premiers mois, 3^{ème} et 4^{ème} versements dans les six mois suivant l'inscription). Si vous souhaitez échelonner vos paiements différemment, prévenez-nous. Vous pouvez aussi bien sûr tout payer d'un coup ! Cela équilibre les comptes.

Environ 2 mois avant la fin du contrat, vous recevrez une facture correspondant au renouvellement de la part légumes, cette facture équivaut au 1^{er} versement d'acompte pour l'année suivante.

Cela évite également les problèmes de liquidités en fin d'année. Les cotisations sont essentielles au fonctionnement de la coopérative, il est donc important de respecter les délais de paiement.

La part légumes comprend à 46 cornets, répartis sur une durée de 365 jours, en fonction de la date d'inscription.

Le montant de la part est fixé selon une échelle de classe de salaires (voir barème, lien en dernière page). Chaque coopérateur.trice calcule lui-même dans quelle classe il se trouve.

L'**engagement** pour une part légumes se fait pour une année. Il n'est en principe pas possible de se désinscrire avant le terme du contrat annuel, à moins de trouver un.e remplaçant.e qui reprend sa part. En cas de désinscription avant le terme du contrat, la somme de 50.- sera demandée pour frais d'annulation.

Le contrat est renouvelé d'office d'année en année. Les coopérateurs.trices qui ne souhaitent pas renouveler le contrat en informent la coopérative par écrit au plus tard un mois avant la fin du contrat

5) Prendre une ou plusieurs parts sociales : chaque nouveau membre achète obligatoirement à l'inscription une part sociale dont le montant est de 50.- Frs. Idéalement, chaque coopérateur.trice devrait acheter un minimum de 4 parts sociales supplémentaires pendant les années suivantes, de façon à en avoir 5 en tout, au moins. Les parts sociales constituent le capital de la Coopérative.

L'Assemblée générale de 1993 a décidé d'indexer la part sociale : celle-ci perd 5.- Frs. par an, jusqu'à concurrence de 25.- Frs. Les parts sociales sont remboursables sur demande au moment de la désinscription.

6) Assemblée générale et Comité : les coopératrices et les coopérateurs sont convoqué.e.s à l'Assemblée générale et invité.e.s à y participer. L'Assemblée générale élit le comité. Le Comité cherche d'une manière régulière de nouvelles personnes, prêtes à amener leurs idées, leurs compétences et leur disponibilité.

Buts et valeurs de la coopérative

Voulant faire faux bond aux soi-disant « lois économiques du marché » qui ne leur proposaient que des aliments insipides, au coût social et environnemental élevé, cultivés aux antipodes et dont seule la haute teneur en pesticides comblait la perte en nutriments, une trentaine de consommateurs fondaient en 1978 les Jardins de Cocagne.

Les buts d'alors sont restés inchangés aujourd'hui :

- avoir accès à une production locale et de saison, sans artifices dispendieux ni polluants ;
- pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement et du sol, sans intrants chimiques ;
- procurer un salaire décent aux jardiniers et jardinières ;
- diminuer le gaspillage au champ en renonçant aux légumes calibrés ;
- être solidaire du métier d'agriculteur en payant le travail fourni plutôt que la quantité produite
- retrouver le vrai goût des aliments, manger sain ;
- redécouvrir et avoir accès à des légumes ou des variétés méconnus voire oubliés, déçus des étalages car non rentables ou non-conformes aux goûts standardisés ;
- rapprocher la ville de la campagne en créant des liens entre consommateurs.trices et producteurs.trices ;
- redonner au citoyen la voix au chapitre sur ce qu'il mange.

Ainsi, la qualité gustative et nutritive est privilégiée à la productivité. Les transports inutiles, les emballages surabondants, les intermédiaires sont supprimés, permettant de rendre abordables des aliments sains et biologiques tout en rémunérant équitablement les producteurs.

Les demi-journées de travail au jardin favorisent la rencontre entre coopérateurs.trices et jardiniers.ières. Par ce biais, les consommateurs.trices savent par qui et comment sont cultivés les légumes qu'ils.elles mangent et se rendent compte des enjeux liés à la production. A l'inverse, les jardiniers et jardinières savent pour qui ils.elles produisent et ont un retour direct sur leur travail.

La production respecte entièrement le cahier des charges pour l'agriculture biologique. Le sol est nourri par du fumier et du compost qui à son tour nourrira les plantes. Le désherbage est mécanique. Les traitements sont limités au strict nécessaire et quand ils sont nécessaires, ils sont tous d'origine biologique et 100% biodégradables. Pour lutter contre les maladies et les ravageurs, Cocagne favorise les rotations de culture, un travail du sol non-agressif et une large place accordée à la nature sauvage au sein du jardin, telle que haies, bandes herbeuses, flore spontanée...

La diversité des cultures rend le travail non-aliénant, contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des exploitations maraîchères modernes où moins d'une dizaine de variétés de légumes sont cultivés sur d'immenses surfaces, rendant le travail répétitif à outrance. La diversité des cultures permet un approvisionnement régulier des cornets, toutes les cultures réagissant différemment aux variations climatiques et chacune ayant son ou ses ravageurs spécifiques. Ainsi telle année favorisera certains légumes alors que d'autres se feront plus discrets.

Le plan de culture établi par les jardiniers.ères tient compte des désirs et besoins des coopérateurs.trices tout en prenant en compte les possibilités qu'offrent nos latitudes : les tomates cultivées sous abris non-chauffés sont mûres dès début-juillet et non au mois d'avril-mai, même si les étals des supermarchés nous font croire le contraire. Le coopérateur.trice réapprend alors à se nourrir au gré de ce que lui offrent les saisons. Ce qui pourrait paraître de prime abord comme une atteinte à son droit de consommer se convertit peu à peu en plaisir : plaisir de l'attente des premières courgettes, plaisir de redécouvrir le goût des aubergines, et enfin acceptation du fait que – comme il ne neige qu'en hiver – les courges annoncent l'automne et la dent-de-lion le printemps.

Si les consommateurs.trices, en devenant coopérateurs.trices, défendent la maîtrise de leur alimentation, il en va de même des jardiniers.ières qui défendent la maîtrise de leurs outils de travail.

Ils s'efforcent de :

- diversifier leur production, faire connaître des légumes ou variétés anciens ou nouveaux, faire découvrir de nouvelles saveurs

- travailler dans le respect du sol et de son environnement, avec la nature
- produire eux-mêmes leurs intrants tels que composts et engrais verts, semences et plantons ou travailler avec des entreprises partageant les mêmes valeurs
- défendre une vision artisanale et conviviale de leur travail, loin des standards de production dictés par le marché
- rechercher des variétés à la fois adaptées aux conditions locales de culture, gustatives et répondant aux attentes des membres de Cocagne
- informer les membres de la coopérative des enjeux politiques liés au monde agricole
- pratiquer l'horizontalité au sein des équipes de travail
- former toute personne intéressée par les modes de fonctionnement et de production de Cocagne.

Un peu d'histoire...

Les Jardins de Cocagne sont une coopérative maraîchère genevoise dont le but est *d'approvisionner ses membres en légumes frais, biologiques et de saison, fournis par le maraîchage des terrains exploités par elle-même.*

1978 un **groupe d'environ 30 personnes** et un jardinier décident de lancer une expérience de **coopérative maraîchère** à l'intérieur de plusieurs jardins. Puis un terrain est trouvé à Corsinge. L'Assemblée générale décide de se doter de statuts.

1985 les Jardins de Cocagne décident de soutenir un projet de **développement dans 36 villages au Sénégal** oriental. L'Association "Jardins de Cocagne - Solidarité Nord-Sud" est créée. Tous les membres de la coopérative sont automatiquement membres de cette association. L'un des jardiniers s'engage à assurer le suivi de ce projet et à se former dans ce but. L'association Cocagne Sud devient membre de la **Fédération genevoise de coopération**.

Après plusieurs essais d'achats de terrains infructueux, en **1987**, Cocagne s'installe à **Sézegnin** sur une parcelle sous-louée.

1991 Cocagne demande et obtient son adhésion à l'association des groupements de producteurs biologiques suisses (**label bourgeon**). La coopérative compte alors environ 230 membres.

1996 l'association «Solidarité Nord - Sud» devient «Solidarité Nord **et** Sud», afin de mieux organiser les activités hors production

de légumes (accueil au jardin de personnes en **ré-insertion sociale**, visite de groupes d'enfants, etc.) qui se développent fortement.

1999 la coopérative remporte ex æquo avec Émile Battiaz de Soral le **prix cantonal de l'environnement** du canton de Genève. Elle produit sur des terrains supplémentaires (Plan-les-Ouates, Cartigny).

2002 l'AG accepte d'augmenter le prix des parts-légumes afin d'y inclure pour Fr. 25.-de produits agricoles, que Cocagne ne peut pas produire et qui sont achetés sur la base d'un **contrat avant récolte** à deux agriculteurs genevois. L'effectif de la coopérative est passé à 400 membres, un nombre considéré comme le maximum viable par beaucoup.

2003 à l'initiative d'un jardinier de Cocagne, l'association « **L'affaire Tourne-Rêve** » voit le jour et lance un projet d'agriculture contractuelle avec une dizaine de paysans genevois produisant : lentilles, pommes de terre, saucisses, jus de pomme, flocons d'avoine, épeautre, miel.... L'intérêt du public pour les produits bio produits localement ne cessant de se développer, les demandes d'inscription à Cocagne se multiplient à un tel point qu'il y a une liste d'attente pour faire partie de la coopérative. Le site Internet est inauguré.

2004 l'AG accepte le principe d'une nouvelle augmentation du prix des parts-légumes pour améliorer le salaire de base des jardiniers et jardinières dès l'année suivante. La coopérative se démarque ainsi des pratiques agricoles usuelles et démontre son adhésion au principe des **prix rémunérateurs**.

2006 le comité et l'équipe du jardin accompagnent la création d'une nouvelle coopérative, **Les Charrotons**, qui se constitue autour de quelques personnes qui étaient sur la liste d'attente de Cocagne.

2007 le tant attendu livre de recettes sort de l'imprimerie. Le **Cornet aux mille saveurs** est apprécié tant par les membres de la coopérative que par de nombreux sympathisants.

2008 la coopérative fête ses 30 ans! Cette même année, la **Fédération Romande de l'Agriculture Contractuelle de Proximité (FRACP)** est fondée. Le mouvement de promotion d'une agriculture paysanne, solidaire et proche des consommatrices et consommateurs va pouvoir prendre de l'ampleur.

2009 obtention d'un **nouveau terrain** de 10'000 m² situé sur la commune d'Avully, celui-ci permettra d'améliorer les rotations de culture et d'augmenter la part de prairies et d'engrais verts dans celles-ci. Une haie et dix pruniers hautes tiges y sont plantés. Toujours la même année, une **serre à plantons** est construite à Sézegnin, offrant ainsi à Cocagne

davantage de choix dans les variétés de légumes cultivés. Une partie des plantons est destinée à la vente (fleurs, aromatiques, tomates...).

Dans un même souci de réappropriation et de relocalisation des filières, Cocagne soutient **en 2010** la création de l'association **Les Artichauts**. Celle-ci a pour but de fournir en plantons biologiques les différentes initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) du canton.

2012 aura vu la fin de la liste d'attente. Il est désormais à nouveau possible de s'inscrire à Cocagne sans piétiner 2-3 ans. Depuis longtemps client de l'entreprise semencière biologique suisse Sativa, le jardin commence à produire des graines pour cette dernière : concombres, courgettes, courges, tomates, bettes et autres. Les jardiniers renouent ainsi avec la base de leur travail : **la production de semences**.

2018 magnifique anniversaire des 40 ans de Cocagne, avec une belle procession qui est partie du jardin de Drize, a fait la fête parc Gourgas l'après-midi et a célébré toute la soirée et la nuit à l'Usine Kugler. La campagne s'est invitée en ville. Un documentaire préparé pour l'occasion est visible sur notre site web.



Ainsi, en adhérant aux Jardins de Cocagne, vous...

- Soutenez une agriculture respectueuse de l'environnement, du sol, des saisons et des travailleurs ;
- Mangez des légumes sains, nutritifs, non-calibrés, avec du goût et qui ont poussé près de chez vous ;
- Promouvez la biodiversité agricole en dégustant et en découvrant plus de 70 légumes différents déclinés en plus de 200 variétés ;
- Redevenez acteurs de votre alimentation en rejoignant une aventure participative et conviviale qui a commencé en 1978 ;
- Supprimez la longue chaîne des intermédiaires, les transports nuisibles et les emballages inutiles ;
- Êtes solidaires des aléas du métier d'agriculteur.trice en payant le travail fourni plutôt que le produit final ;
- Acceptez d'avoir parfois moins et souvent plus que prévu ;
- Participez à la production à hauteur de trois ou quatre demi-journées par année en venant semer, planter, désherber ou récolter les légumes que vous mangerez ;
- Redécouvrez le plaisir de cuisiner en improvisant à partir du contenu du cornet ;
- Favorisez un « commerce équitable » de proximité qui rémunère correctement les travailleurs agricoles et valorise le travail des champs ;
- Encouragez une réflexion sur l'alimentation et sa production ainsi qu'une réappropriation des savoir-faire paysans ;
- Allez à contre-courant d'une agriculture hors-sol, hors-saison, technologique, industrielle et insipide ;
- Quittez l'anonymat des supermarchés ;
- Savez par qui, où et comment sont cultivés les légumes que vous mange.

Retrouvez plein d'information sur le site web de la coopérative

www.cocagne.ch

Combien ça coûte ? Retrouvez le barème à jour, ici :

<https://cocagne.ch/c58/comment/combien-ca-coute>

Lisez les statuts de la coopérative :

<https://cocagne.ch/PDF/statutsCocagne.pdf>

Des photos, articles et vidéo :

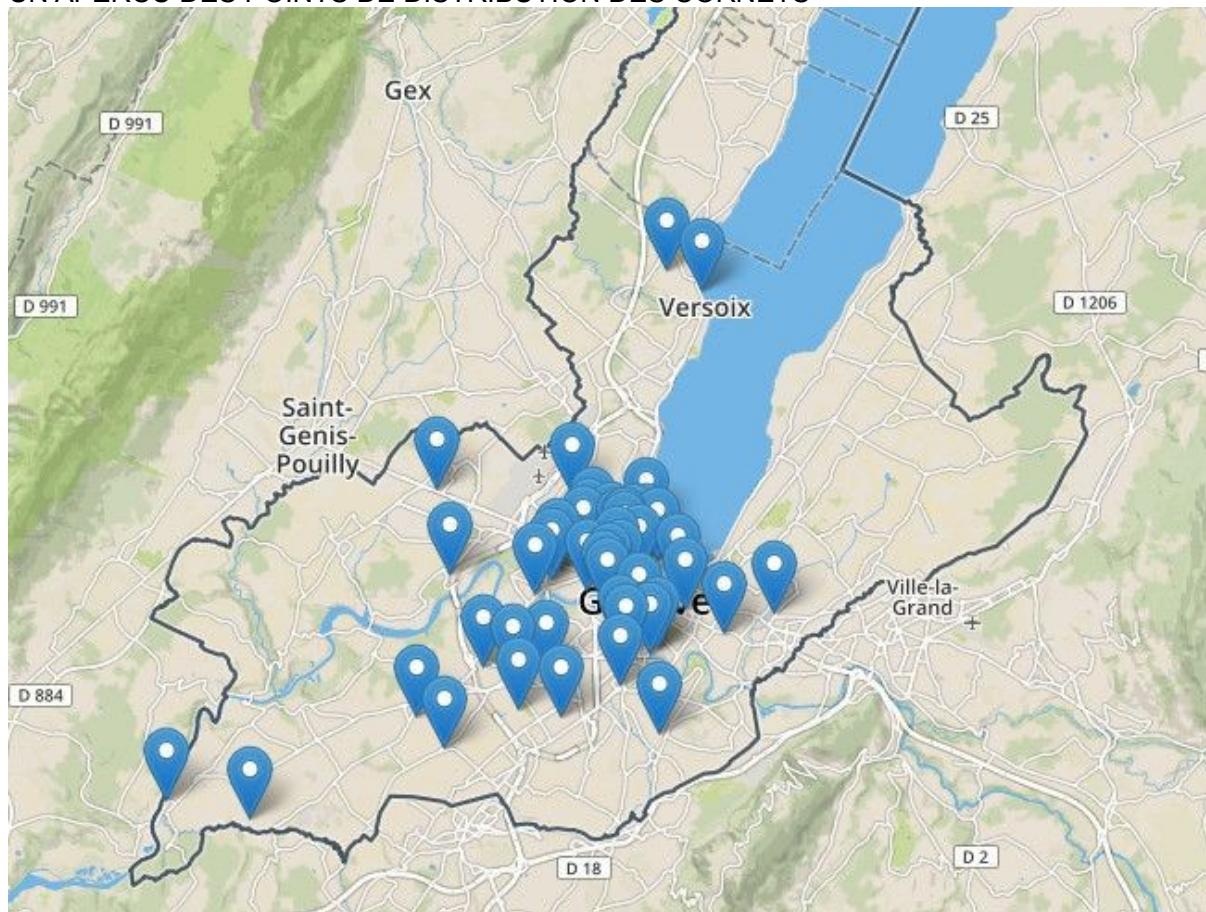
<https://cocagne.ch/c58/galerie>

Depuis 1984, les «Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud» soutiennent et accompagnent les associations paysannes, en Europe et en Afrique. En savoir plus :

<https://cocagne.ch/c58/la-cooperative/solidarite-sud>

<https://cocagne.ch/c58/la-cooperative/solidarite-nord>

UN APERCU DES POINTS DE DISTRIBUTION DES CORNETS



Retrouvez le point le plus proche de chez vous sur la carte interactive :

<https://cocagne.ch/c58/comment/points-de-distribution>

Et avec les adresses, pour les membres, c'est là :

<https://cocagne.ch/c58/maCocagne>